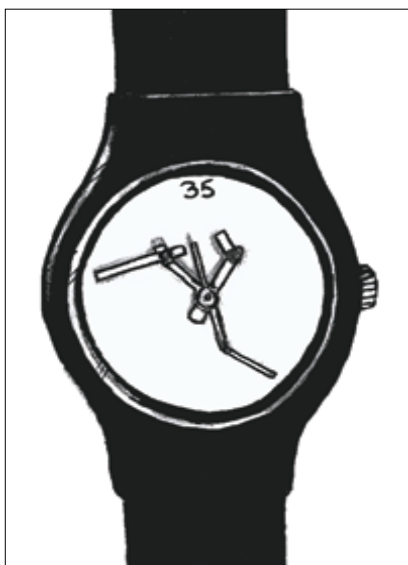


A nouveau les 35 heures Michel Husson, *Regards*, octobre 2004



Il ne faut pas s'y méprendre : l'offensive patronale contre les 35 heures repose essentiellement sur un rapport de forces. Les arguments invoqués résistent mal à l'examen et on peut les expédier assez rapidement. Le patronat explique par exemple que l'on produira plus si on travaille plus longtemps, et que chaque salarié doit être en position de choisir de le faire. Ce bon gros sens ne tient pas la route : il y a dans ce pays plusieurs millions de personnes qui aimeraient travailler, tout simplement, ou travailler plus longtemps, pour celles qui sont cantonnées à des emplois précaires ou à temps partiel. Rallonger la durée du travail sans augmenter – évidemment – la masse salariale pèserait encore plus sur la situation de l'emploi. Quant au libre choix, c'est là encore une grosse ficelle : le patronat voudrait bien instituer un face-à-face entre le salarié individuel et l'employeur, pour qu'ils concluent, en « partenaires égaux », un « bon » contrat de travail. Comment ne pas voir que tout pas vers ce type de situation conduirait inévitablement à une dégradation du statut de salarié ?

Un tableau truqué

Et la compétitivité ? Le patronat présente les 35 heures comme la source de tous les maux. Elles auraient grevé le coût du travail sans créer aucun emploi et n'auraient donc profité ni aux patrons, ni aux salariés. C'est oublier que la productivité horaire a fait un formidable bond en avant qui a permis aux patrons de compenser, avec les aides généreuses qui leur ont été octroyées, l'impact salarial des 35 heures. Le discours patronal est sur ce point hautement contradictoire : il dit à la fois que le coût salarial a monstrueusement augmenté entre 1997 et 2001 mais explique par les baisses de « charges » antérieures le surcroît de créations d'emplois sur cette période. Contre ce tableau truqué, il faut défendre, envers et contre tout, la partie positive du bilan des 35 heures, qui ont créé des emplois, et s'interroger plutôt sur ce qui a empêché d'en créer plus.

Si l'économie européenne ne va pas très bien, c'est pour trois raisons : la « modération » salariale qui pèse constamment sur la demande, le manque d'investissements dans la haute technologie et des monnaies trop fortes. Les 35 heures n'y sont pour rien et on peut retourner l'argument des comparaisons avec les pays voisins : ils n'ont pas fait de RTT, et sont pourtant confrontés à la même conjoncture et aux mêmes pertes de compétitivité. L'offensive sur le temps de travail et les salaires n'est d'ailleurs en rien une spécificité française, et prend un tour tout aussi spectaculaire – sinon plus – en Allemagne ou encore en Belgique. Enfin, l'idée de vouloir concurrencer sur le terrain des salaires des pays comme la Chine avec lesquels ils sont dans un rapport d'au moins 1 à 20 est une absurdité : chaque baisse salariale en Europe détruirait beaucoup plus d'emplois en contractant la demande qu'elle ne pourrait en créer par ces minuscules gains de compétitivité relative.

Laissons de côté les pseudo-argumentaires économiques pour insister sur ce point : le patronat ne veut qu'une chose, c'est faire du travail une marchandise comme les autres. A savoir une marchandise dont le prix peut baisser « librement » en fonction de l'offre et de la demande et peut se fixer indépendamment de tout carcan législatif ou juridique. Et le patronat fait feu de tout bois : 35 heures, Sécu, Code du travail, tout y passe. Les 35 heures représentent une cible prioritaire parce qu'elles ont concentré tout ce dont les patrons ne veulent plus, à savoir un encadrement légal du temps de travail. Leur projet est en effet exactement inverse, puisqu'il vise ni plus ni moins à vider de son contenu la notion de durée légale qui, à leurs yeux, « n'a pas de sens », comme l'a expliqué le n°2 du Medef, Guillaume Sarkozy.

Eléments d'un bilan

Il faut donc refonder un projet de réduction généralisée du temps de travail, comme s'y emploient Jean-Marie Harribey et Pierre Larrouturou dans ce dossier. Mais il faut aussi comprendre les deux raisons essentielles qui permettent au Medef d'être ainsi à l'offensive. La première est la dégradation des conditions de travail qui a accompagné la mise en œuvre des 35 heures : au lieu de conditionner les aides publiques à la création d'emplois, la loi Aubry 2 les a accordées sans contrepartie et ainsi encouragé à la recherche de gains de productivité grâce à la flexibilisation, l'annualisation et l'intensification du travail. La seconde raison est que le Medef s'engouffre dans les vides de la loi qui n'a prévu ni la baisse de la durée maximale du travail (toujours à 48 heures), ni l'extension des 35 heures aux entreprises de moins de 20 salariés, ni un durcissement quant au recours aux heures supplémentaires (tarif et contingent). La tactique du patronat, appuyée par la loi Fillon votée dès le retour de la droite, joue sur ces insuffisances. Tous les « assouplissements » discutés ces temps-ci visent à contourner la durée légale en vidant la notion d'heures supplémentaires de sa substance et à étendre aux grosses entreprises les concessions faites aux petites.

Tels sont les éléments de bilan qu'il faut discuter pour mieux comprendre le caractère ambivalent de la conjoncture actuelle : d'un côté, la RTT a été largement « compensée » par l'intensification du travail et le blocage des salaires mais, d'un autre côté, on voit que cela ne suffit pas à un patronat qui rêve d'éradiquer la réalité et l'idée même des 35 heures. A condition que ce réexamen soit mené en toute clarté, la défense de ce qui est en fin de compte un acquis social (dixit Chirac) peut, dans un contexte de persistance du chômage, d'extension de la précarité et d'austérité salariale, se transformer en une alternative combinant les aspirations des salariés à un travail moins pénible et au temps libre, et celle des chômeurs à l'emploi. Alors pourrait renaître le projet de franchir une nouvelle étape, vers les 32 heures (voire les 30 heures) mais assorties cette fois des garde-fous nécessaires contre toute dénaturation patronale.

Illustration : © Julien Dugué